

Barry Callebaut SA Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mercredi, 14 décembre 2022
Ouverture des portes à 13h
Début à 14h30

à la MCH Foire Suisse (Zurich) SA,
Zurich-Oerlikon, Salle 1

Ordre du jour et propositions du Conseil d'Administration

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe

1.1 Approbation du rapport annuel

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2021/22.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunérations

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'accepter le rapport de rémunérations figurant dans le rapport de gestion 2021/22 (pages 162-173). Le vote est de nature consultative.

1.3 Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe au 31 août 2022

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport financier comprenant les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe au 31 août 2022.



2. Distribution d'un dividende et emploi du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende de CHF 28.00 par action pour un montant total de CHF 153'688'024 (brut) prélevé sur le bénéfice distribuable par l'Assemblée générale des actionnaires. Cela représente une distribution stable par action et correspond à un taux de distribution de 43% du bénéfice net du groupe, ce qui est pour une fois supérieur au taux visé de 35-40% en raison d'un effet unique sur le bénéfice du groupe. Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le solde du bénéfice résultant du bilan.

En conséquence, la répartition proposée du bénéfice résultant du bilan est la suivante :

Solde reporté de l'exercice précédent au 1 ^{er} septembre 2021	1'437'626'838
Dividende (brut, sans actions propres) 2020/21	-153'467'384
Bénéfice net de l'exercice 2021/22	100'850'372
Bénéfice résultant du bilan au 31 août 2022	1'385'009'826
Actions propres	-21'886'186
Total du bénéfice résultant du bilan distribuable	1'363'123'640
Dividende proposé de CHF 28.00 par action pour l'exercice 2021/22 ¹	-153'688'024
Report à compte nouveau	1'209'435'616

Le paiement du dividende est effectué après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

Si l'assemblée générale des actionnaires approuve la proposition du conseil d'administration, Barry Callebaut versera aux actionnaires ou à leur banque dépositaire respective le dividende libre de toute charge le ou aux alentours du 11 janvier 2023.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice 2021/22.

¹ Le montant de CHF 153'688'024 (brut) se fonde sur le nombre total des actions émises le 31 août 2022. Lors qu'elle décidera de la répartition des dividendes, l'Assemblée générale tiendra compte que Barry Callebaut SA ne versera pas de dividendes pour les actions propres détenues par la Société.

4. Elections

4.1 Réélection des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire les membres suivants du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire :

1. Patrick De Maeseneire, ressortissant belge
2. Dr. Markus R. Neuhaus, ressortissant suisse
3. Fernando Aguirre, ressortissant mexicain et américain
4. Angela Wei Dong, ressortissante chinoise
5. Nicolas Jacobs, ressortissant suisse
6. Elio Leoni Sceti, ressortissant italien
7. Tim Minges, ressortissant américain
8. Antoine de Saint-Affrique, ressortissant français
9. Yen Yen Tan, ressortissante singapourienne

Les membres du conseil d'administration seront élus de manière individuelle.

4.2 Election d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire Thomas Intrator, ressortissant suisse, en tant que nouveau membre du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Thomas Intrator a effectué un parcours professionnel remarquable dans les domaines du transport maritime international, du commerce, de l'énergie et de la gestion des risques chez Cargill, qui a culminé avec sa dernière fonction de président et de CEO de Cargill International SA. Son expertise dans les domaines de l'énergie, de la logistique, du commerce et de la gestion des risques élargira considérablement l'expertise du conseil d'administration dans ces secteurs clés.

4.3 Election du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.4 Election des membres du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose d'élire les membres suivants du comité de rémunération pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire :

1. Fernando Aguirre
2. Elio Leoni Sceti
3. Tim Minges
4. Antoine de Saint-Affrique
5. Yen Yen Tan

Les membres du comité de rémunération seront élus de manière individuelle.

4.5 Election du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose d'élire le Cabinet Juridique Keller SNC, Zurich, en tant que représentant indépendant pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.6 Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose de réélire KPMG AG, Zurich, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2022/23.

5. Approbation des montants globaux de la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité exécutif

Remarques préalables

Selon l'article 30 alinéa 1 des statuts, l'assemblée générale approuve annuellement et avec force contraignante les propositions du conseil d'administration portant sur :

- a) le montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction
- b) le montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice
- c) le montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

L'assemblée générale vote séparément sur les montants globaux des rémunérations accordées d'une part au conseil d'administration et d'autre part au comité exécutif.

Le rapport de rémunération figurant aux pages 162–173 du rapport de gestion contient de plus amples informations sur la rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif, en particulier quant au montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos 2021/22.

5.1 Approbation du montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction

Le conseil d'administration propose d'approuver, pour la prochaine période de fonction, le montant global maximum de la rémunération en espèces accordée au conseil d'administration à hauteur de CHF 6'200'000.

5.2 Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe du comité exécutif à hauteur de CHF 6'500'000 pour le prochain exercice 2023/24.

5.3 Approbation du montant global de la rémunération variable à court et à long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable accordée au comité exécutif à hauteur de CHF 13'550'000 pour l'exercice clos 2021/22.

Ce montant comprend la rémunération variable à court terme pour l'exercice 2021/22, la rémunération variable à long terme octroyée durant l'exercice 2021/22, ainsi que les autres avantages et les contributions de l'entreprise à la sécurité sociale et à la caisse de pension pour l'exercice 2021/22.



Documentation, participation et représentation

Admission à l'assemblée générale et forme de celle-ci

Veuillez noter que pour être admis(e) à l'Assemblée générale, vous serez tenu de respecter les éventuelles mesures et restrictions COVID-19 de la Confédération et/ou du canton de Zurich en vigueur le 14 décembre 2022. En raison des mesures de santé et de sécurité et en ligne avec l'objectif de Barry Callebaut de rendre l'événement plus durable, nous renonçons au buffet de desserts après la partie officielle. Nous offrons à nos actionnaires à sa place des boissons non alcoolisées avant et après la partie officielle de l'assemblée.

Planter un arbre pour votre vote

La durabilité est l'un des piliers stratégiques de Barry Callebaut. En accord avec notre objectif de faire du chocolat durable la norme, nous nous engageons cette année de planter un arbre pour chaque actionnaire ayant exercé son droit de vote. Votre arbre poussera en Côte d'Ivoire et fera partie d'un projet de reforestation à proximité des fermes de cacao. Au fur et à mesure que votre arbre grandira, il atténuera le changement climatique en absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère tout en libérant de l'oxygène. Merci pour votre vote et votre contribution à la prospérité de la nature.

Cadeau des actionnaires

Les actionnaires qui participent personnellement à l'Assemblée générale sont invités à venir chercher leur surprise sucrée sur place après la partie formelle de l'Assemblée générale. Les actionnaires dont l'adresse est en Suisse et qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale, mais qui donnent leurs instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique ou au moyen du formulaire d'instructions ci-joint, recevront leur surprise sucrée par poste après l'Assemblée générale.

Documents

Le rapport de gestion composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe, le rapport de rémunérations ainsi que les rapports de l'organe de révision, de même que les statuts de la société, l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration pourront être consultés au siège de la société, Hardturmstrasse 181, CH-8005 Zurich, à partir du 17 novembre 2022. Le rapport de gestion (en anglais uniquement) sera envoyé aux actionnaires et investisseurs sur demande. En outre, le rapport de gestion (en anglais) ainsi qu'un bref rapport (en allemand et en anglais) peuvent également être téléchargés sur le site internet de Barry Callebaut (www.barry-callebaut.com).

Enregistrement

Les actionnaires qui étaient inscrits au registre des actions le 16 novembre 2022 recevront la présente convocation directement. Les actionnaires qui seront nouvellement inscrits au registre des actions entre le 17 novembre 2022 et le 8 décembre 2022 à 23h59 recevront également une convocation par courrier subséquent. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée entre le 9 décembre 2022 et le 14 décembre 2022. Sur retour du bulletin-réponse joint à la présente convocation, les actionnaires recevront une carte d'admission et les bulletins de vote. Les cartes d'admission seront envoyées par poste à partir du 1 décembre 2022.

Représentation

Les actionnaires qui ne participeront pas personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter :

- a) par un autre actionnaire disposant du droit de vote, en retournant le bulletin-réponse muni de l'adresse du représentant. La carte d'admission sera ensuite envoyée directement au représentant ;
- b) par le représentant indépendant, Cabinet Juridique Keller SNC, Zurich. Le bulletin-réponse joint à la convocation fait office de procuration (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission).

Les instructions au représentant indépendant doivent être données par le biais du formulaire d'instruction joint à la convocation (verso du bulletin-réponse). Sauf instructions écrites spécifiques, le représentant indépendant approuvera les propositions du conseil d'administration. Les actionnaires peuvent par ailleurs donner leur procuration et leurs instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique au travers du service internet pour investisseurs à l'adresse www.sherpany.com/barry-callebaut jusqu'au 11 décembre 2022 à 23h59, conformément aux informations pertinentes communiquées avec la convocation.

Les actionnaires ayant cédé leurs actions avant l'assemblée générale ne peuvent plus exercer les droits de vote y afférents. En cas de cession partielle, la carte d'admission avec bulletins de vote doit être échangée contre une nouvelle carte d'admission avant la tenue de l'assemblée générale. En cas de cession totale, la carte d'admission avec bulletins de vote doit être immédiatement retournée au registre des actions de Barry Callebaut SA, c/o ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg.

Zurich, le 17 novembre 2022

Patrick De Maeseneire

Président du conseil d'administration



Informations concernant l'événement

Lieu	MCH Foire Suisse (Zurich) SA, Zurich-Oerlikon, Salle 1
Ouverture des portes	13h
Début de l'assemblée générale	14h30
Fin de l'événement	env. 18h

Accès

Situés à Zurich-Oerlikon, les bâtiments de la MCH Foire de Zurich sont très bien desservis et faciles d'accès. Ils bénéficient de la proximité de l'aéroport de Zurich et du réseau des transports publics.

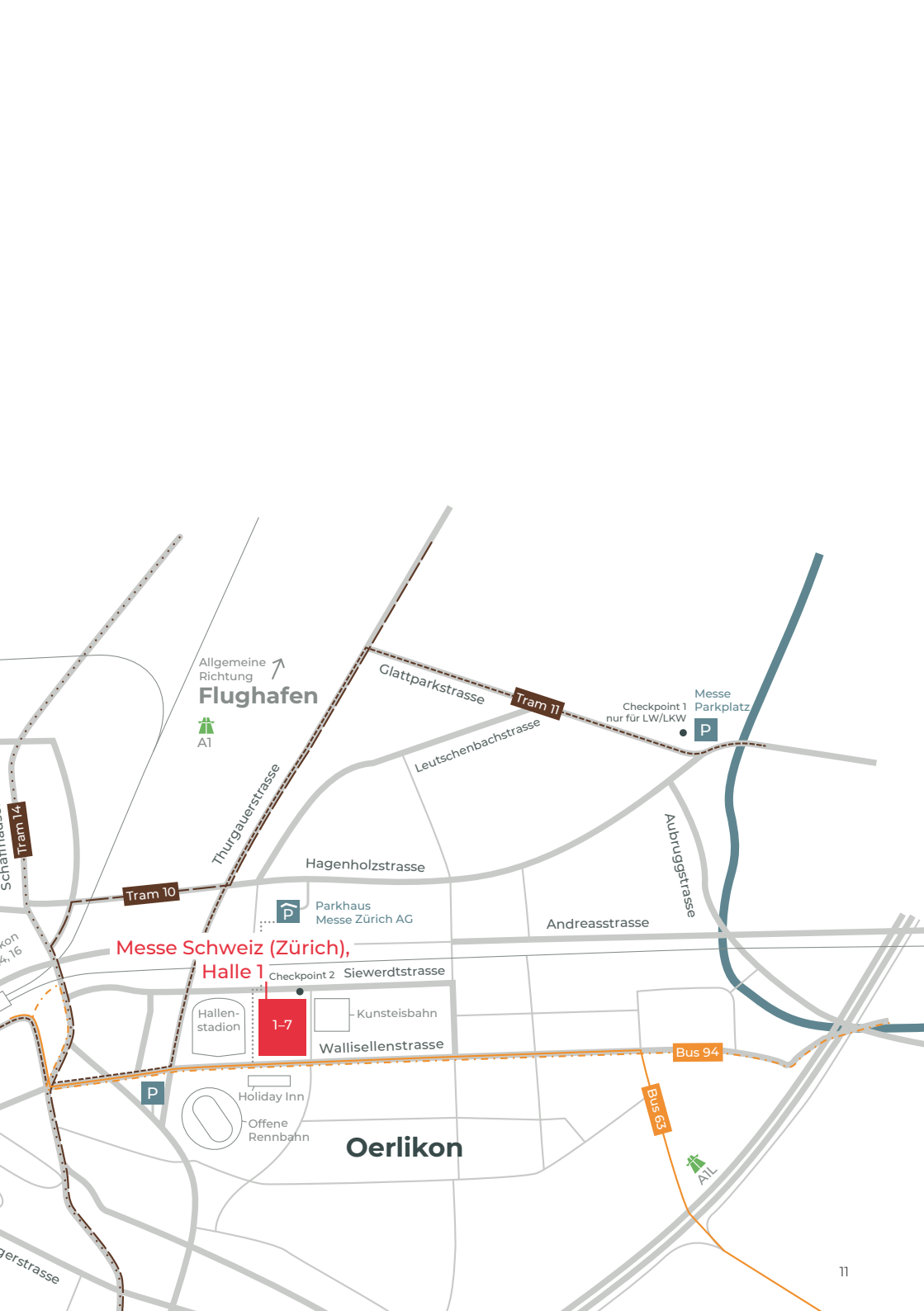
En transports publics :

Les personnes arrivant à la gare centrale de Zurich disposent d'une correspondance pour la gare d'Oerlikon toutes les six minutes avec les lignes de trains régionaux S2, S6, S7, S8, S9, S14, S15, S16, S19 et S24. Depuis la gare d'Oerlikon, la MCH Foire de Zurich peut être atteinte en quelques minutes à pied ou par le tram no. 11, ou encore par les lignes de bus 61, 62 et 94.

En voiture :

Depuis l'autoroute venant de Bâle, Berne, Coire, Lucerne et St-Gall, suivre le signal «Z» jusqu'à l'emplacement de la MCH Foire de Zurich. Des places de parc payantes sont à disposition dans le parking Messe Zürich, situé à la Hagenholzstrasse.





Allgemeine Richtung Flughafen
↑
Flughafen
AT

Messe Schweiz (Zürich),

Halle 1

Oerlikon

Barry Callebaut SA (siège principal)
Hardturmstrasse 181
8005 Zurich
Suisse

Tél +41 43 204 04 04
headoffice@barry-callebaut.com